RECU EN PREFECTURE

Le 08 mars 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 2 mars 2023

Publié le : 08/03/2023

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 46, 45.

La séance est ouverte à 18h02 et levée à 21h58.

Etaient présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°5), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°3), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n°19 incluse), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°5 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°14 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay: M. Gilles ORY Boussières: M. Eloi JARAMAGO Busy: M. Philippe SIMONIN Byans-sur-Doubs: M. Didier PAINEAU Chalèze: M. René BLAISON Chalezeule: M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagney: M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins: M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc: Mme Catherine BOTTERON Chaucenne: M. Alain ROSET Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin: M. Yves GUYEN Fontain: M. Claude GRESSET-BOURGEOIS Francis: M. Emile BOURGEOIS Geneuille: M. Patrick OUDOT Gennes: M. Jean SIMONDON Grandfontaine: M. Henri BERMOND La Chevillotte: M. Roger BOROWIK La Vèze: M. Jean-Pierre JANNIN Larnod: M. Hugues TRUDET (jusqu'à la question n°11 incluse) Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines: M. Marcel FELT Morre: M. Jean-Michel CAYUELA Nancray: M. Vincent FIETIER Osselle-Routelle: Mme Anne OLSZAK Palise: M. Daniel GAUTHEROT Pelousey: Mme Catherine BARTHELET Pirey: M. Patrick AYACHE Pouilley-Français: M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET Roche-lez-Beaupré: M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans: M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit: Mme Anne BIHR Saône: M. Benoit VUILLEMIN (jusqu'à la question n°20 incluse) Serre-les-Sapins: M. Gabriel BAULIEU Thise: M. Pascal DERIOT Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD Torpes: M. Denis JACQUIN Velesmes-Essarts: M. Jean-Marc JOUFFROY Venise: M. Jean-Claude CONTINI Vieilley: M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins: Mme Maryse VIPREY.

Etaient absents: Amagney: M. Thomas JAVAUX Besançon: M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, M. Philippe CREMER, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Sylvie WANLIN Beure: M. Philippe CHANEY Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE Champoux: M. Romain VIENET Chemaudin et Vaux: M. Gilbert GAVIGNET Chevroz: M. Franck BERNARD Dannemarie-sur-Crête: Mme Martine LEOTARD Marchaux-Chaudefontaine: M. Patrick CORNE Merey-Vieilley: M. Philippe PERNOT Montfaucon: M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château: Mme Lucie BERNARD Noironte: M. Claude MAIRE Novillars: M. Bernard LOUIS Pugey: M. Frank LAIDIE Rancenay: Mme Nadine DUSSAUCY Saint-Vit: M. Pascal ROUTHIER Tallenay: M. Ludovic BARBAROSSA Vaire: Mme Valérie MAILLARD Villars Saint-Georges: M. Damien LEGAIN.

Secrétaire de séance : M. Sébastien COUDRY.

Procurations de vote: M. Guillaume BAILLY à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Nicolas BODIN à Mme Juliette SORLIN, Mme Nathalie BOUVET à M. Jean SIMONDON, M. Abdel GHEZALI à M. Sébastien COUDRY, Mme Valérie HALLER à M. François BOUSSO, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT, Mme Carine MICHEL à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à partir de la question n°20), M. Jean-Hugues ROUX à M. Yannick POUJET, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°15), Mme Sylvie WANLIN à Mme Marie ZEHAF, M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, M. Gilbert GAVIGNET à Mme Catherine BARTHELET, M. Franck BERNARD à M. Jean-François MENESTRIER, Mme Martine LEOTARD à M. Jean-Marc BOUSSET, M. Patrick CORNE à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Mme Lucie BERNARD à M. Henri BERMOND, M. Claude MAIRE à M. Olivier LEGAIN, M. Frank LAIDIE à M. Denis JACQUIN, Mme Nadine DUSSAUCY à M. Jean-Paul MICHAUD, M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, M. Benoit VUILLEMIN à M. Daniel HUOT (à partir de la question n°21), M. Ludovic BARBAROSSA à M. Yves GUYEN, Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD.

Délibération n°2023/006407

Rapport n°23 - Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences - Soutien 2023

Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences - Soutien 2023

Rapporteur: Mme Anne VIGNOT, Présidente

Inscripti	on budgétaire
BP 2023 et PPIF 2023-2027	Montant de l'opération : 30 000 €
«actions en faveur de l'emploi »	
Sous réserve de vote du	BP 2023 et du PPIF 2023-2027

Résumé:

L'association Réussite Emploi a sollicité la collectivité par un courrier du 5 décembre 2022. En 2022, la structure a bénéficié d'une aide d'un montant de 15 000 €, pour l'accompagnement du projet sur 8 mois avec une intervention et de la Région et de l'Etat. Pour l'année 2023, la Région n'a pas encore fixé ses lignes d'intervention et ne pourra donc pas accompagner le projet.

Il est proposé de soutenir l'action GPECT 2023 à hauteur de 30 000 €.

Cette action s'inscrit dans les objectifs que se sont fixés l'Etat et Grand Besançon Métropole qui ont souhaité, dès 2017, s'engager dans une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT). Cette collaboration fructueuse a contribué au développement des entreprises et a bénéficié à des salariés, à des personnes en reconversion professionnelle et des demandeurs d'emplois.

I. Rappel de la démarche GPECT

L'association « Réussite Emploi Franche-Comté » a proposé à l'Etat et à Grand Besançon Métropole d'engager en 2017 une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences. L'Etat et Grand Besançon Métropole ont souhaité accompagner cette démarche.

Cette action a pour objectif de rechercher un meilleur appariement sur le marché de l'emploi et renforcer la sécurisation des parcours professionnels. Au regard du contexte économique et de la situation de l'emploi, il apparaît qu'une nouvelle forme de GPECT puisse être déployée sur le territoire bisontin en privilégiant une approche transversale déployant ses effets sur l'ensemble du territoire.

II. Le projet

A. Les objectifs du projet

Les objectifs sont multiples et partagés :

- adapter les emplois et les compétences aux évolutions prévisibles des secteurs concernés,
- formaliser le cas échéant les besoins en formation,
- créer une synergie entre les entreprises du secteur et entre ces entreprises et les acteurs du service public de l'emploi local et les acteurs socio-économiques du territoire,
- travailler à la mise en place de plans d'actions adaptés,
- développer une offre de services en optimisant les partenariats (entreprises, Service Public de l'Emploi, formation...).

B. Le public bénéficiaire

- Dirigeants d'entreprise, managers, cadres travaillant dans les ressources humaines, développeurs économiques,
- Personnes en recherche d'emploi, éloignées du marché du travail, en reconversion professionnelle...,
- Acteurs de l'aide à la mobilité, acteurs de la formation professionnelle, acteurs du service public de l'emploi (Mission Locale, Pôle Emploi, CAP EMPLOI...), SIAE du bassin d'emploi de Besançon, les opérateurs de compétences...

C. Descriptif du projet

Il s'agit de responsabiliser les entreprises et de les engager dans une réelle démarche de GPECT.

L'enjeu principal étant d'accompagner les entreprises dans des démarches d'anticipation et de mise en œuvre des politiques de ressources humaines, en particulier en matière de besoins en compétences et de recrutement.

Un bilan de l'action est joint au présent rapport.

D. Soutien 2023

Le coût prévisionnel de l'opération en 2023 est estimé à 70 000 €.

« Réussite Emploi Franche-Comté » a sollicité une aide financière auprès de Grand Besançon Métropole pour la somme de 30 000 € à laquelle il est proposé de répondre à hauteur de la demande.

La DDETSPP du Doubs est partenaire de l'opération pour deux ans avec un accompagnement s'élevant à 30 000 € par an.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole à l'association « Réussite Emploi Franche-Comté » à hauteur de 30 000 € pour l'opération Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 113

Contre: 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le secrétaire de séance,

Sébastien CQUDRY

Conseiller Communautaire Délégué

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU 1^{er} Vice-Président



Convention entre la Grand Besançon Métropole et l'association Réussite Emploi Franche-Comté – Gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences

Entre:

Grand Besançon Métropole, représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, agissant en vertu de la délibération du Conseil communautaire du 2 mars 2023 d'une part,

Et:

L'association Réussite Emploi Franche Comté, dont le siège est situé 12 Rue Léonard de Vinci à Besançon, représentée par Monsieur Jean Charles THOULOUSE agissant en sa qualité de Président, et dûment habilitée, d'autre part.

Vu la demande de soutien reçue par l'association Réussite Emploi Franche Comté en date du 5 décembre 2022.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités mise en œuvre par l'association REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE de l'action « GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES».

Il est proposé d'accompagner le projet sur 2023

Article 2 - Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter de sa signature et ce jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 3 - Objectifs

A. Les objectifs du projet

Les objectifs sont multiples et partagés :

- adapter les emplois et les compétences aux évolutions prévisibles des secteurs concernés,
- formaliser le cas échéant les besoins en formation,
- créer une synergie entre les entreprises du secteur et entre ces entreprises et les acteurs du service public de l'emploi local et les acteurs socio-économiques du territoire,
- travailler à la mise en place de plans d'actions adaptés,
- développer une offre de services en optimisant les partenariats (entreprises, Service Public de l'Emploi, formation...),

A. Le public bénéficiaire :

- Dirigeants d'entreprise, managers, cadres travaillant dans les ressources humaines, développeurs économiques.
- Personnes en recherche d'emploi, éloignées du marché du travail, en reconversion professionnelle...

- Acteurs de l'aide à la mobilité, acteurs de la formation professionnelle, acteurs du service public de l'emploi (Mission Locale, Pôle Emploi, CAP EMPLOI...), SIAE du bassin d'emploi de Besançon, les opérateurs de compétences...

B. Descriptif du projet

Il s'agit de responsabiliser les entreprises et de les engager dans une réelle démarche de GPECT.

L'enjeu principal étant d'accompagner les entreprises dans des démarches d'anticipation et de mise en œuvre des politiques de ressources humaines, en particulier en matière de besoins en compétences et de recrutement.

Plusieurs axes d'interventions

Les axes :

- Animation d'un réseau d'employeurs et directeurs des ressources humaines par l'organisation d'évènements (chefs d'entreprises; direction des ressources humaines, managers) et proposer des conférences et temps de réflexion sur les enjeux et problématiques liées au recrutement, à la formation professionnelle et au management.
- Organisation d'évènements à destination des demandeurs d'emploi et des personnes éloignées de l'emploi, notamment pour des raisons géographiques et ainsi favoriser la rencontre avec des employeurs et mobiliser le cas échéant, en fonction des besoins, des dispositifs de formation professionnelle.

Plus concrètement :

- En faveur des entreprises :
- Accompagnement des entreprises du secteur en matière de GPEC,
- Animation d'un réseau d'entreprises engagées.
- Continuité de la signature de la charte PAQTE (Pacte pour les Quartiers avec Toutes les Entreprises),
- Animation du réseau d'employeur pour favoriser une politique d'emploi inclusive à destination des publics du territoire éloignés du marché du travail, public en insertion, publics résidant les quartiers prioritaires de la politique...
- Proposition d'actions, d'outils, de mesures selon la demande,
- Analyse et propositions de plans d'actions avec les partenaires,
- Proposition et organisation de manifestations et temps d'échanges sur des enjeux et problématiques remontant du terrain,
- Accompagnement des entreprises dans la mise en œuvre de solutions innovantes,
- Communication sur les dispositifs emploi, formation.

Réussite Emploi Franche Comté s'attachera d'aller à la rencontre des entreprises importantes et des opérateurs de compétences du territoire afin de mieux cerner leurs besoins et des opérateurs de compétences.

Tout au long de la démarche l'association proposera aux entreprises des temps de sensibilisation pouvant être organisés soit par REUSSITE EMPLOI ou par des partenaires extérieurs

- En faveur des demandeurs d'emploi
- Organisation d'évènements et manifestations dynamiques permettant le retour à l'emploi,
- Faire rencontrer les structures d'insertion et le marché classique et présenter les candidats en fin de parcours

• Action de découverte des métiers en tension.

L'association veillera à articuler l'action conduite autour de l'ensemble des politiques de l'emploi déployée sur le territoire et les dispositifs existants (Cité de l'Emploi ; Pacte jeunesse, politique de la Ville...)

Parallèlement REFC mobilisera un réseau d'employeurs et de directeurs/trices des ressources humaines autour de la démarche PAQTE pour favoriser une politique d'emploi inclusif à destination des populations résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Réussite Emploi s'attachera d'aller à la rencontre des entreprises importantes et des opérateurs de compétences du territoire afin de mieux cerner leurs besoins et des opérateurs de compétences.

Article 4 - Engagements de GBM et versement de la subvention

Grand Besançon Métropole s'engage à soutenir la mise en place de l'action susmentionnée par REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE en cohérence avec sa compétence Economie, emploi et insertion, et notamment en apportant son soutien financier et institutionnel dans la mise en œuvre de cette action, selon les modalités définies ci-après.

Grand Besançon Métropole accorde à REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE une subvention d'un montant de 30 000 € pour 2023.

Cette subvention sera versée en une seule fois sur le compte de l'association REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE à la date de la signature de la présente convention.

Article 5 - Engagements de l'Association REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE

REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE s'engage à :

- utiliser la subvention uniquement pour les besoins des actions définies à l'article 3,
- transmettre au Grand Besançon Métropole le bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'action ainsi que tout élément d'information complémentaire relatif à la réalisation de cette action.

Article 6 - Sanctions

REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE s'engage à reverser les sommes perçues au titre de cette subvention qui n'aurait pas été utilisées dans le cadre des actions définies à l'article 3.

Par ailleurs, si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de cette subvention.

Article 7 - Responsabilités - Assurance

Les activités de l'association sont placées sous sa responsabilité exclusive.

Article 8 - Durée de la Convention :

La convention est conclue pour une durée d'un an. Elle prendra effet le 1^{er} janvier 2023 et se terminera le 31 décembre 2023.

Article 9 - Modification et résiliation de la convention

Toute modification de la convention fera l'objet d'un avenant.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure

Article 10 - Règlement des litiges

En cas de différend relatif à l'application ou à l'interprétation de la présente convention, celui-ci devra être porté devant le Tribunal Administratif de Besançon.

Article 11- Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le	comptable	assignataires	sont	respectivement	la	Présidente	de	GBM	et	Monsieur	le
Trésorier Payeur de	Grand Bes	ançon Métrop	ole.								

Fait en deux exemplaires, à Besançon le

Pour REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE, Pour Grand Besançon Métropole, Le Président,

La Présidente,

Jean Charles THOULOUZE

Anne VIGNOT

REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE

Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

Bilan 2022

Les éléments clés du bilan :

1) La dynamique PAQTE

L'année 2022 a été consacrée à la mobilisation d'un réseau d'employeur autour de la démarche PAQTE, à la création et ou à la mise à jour d'outils à destination des employeurs et des partenaires du service public de l'emploi local.

L'association Réussite Emploi Franche-Comté, propose aux entreprises un PAQTE bisontin dont le contenu porte sur les axes suivants :

- Etre acteur de l'orientation professionnelle
- Contribuer à la formation professionnelle
- Être acteur de l'insertion professionnelle
- Manager, recruter, sensibiliser
- Acheter, communiquer, se mobiliser

En 2022 ce sont plus de 70 entreprises qui se sont engagées en signant une Convention PAQTE.

Un temps de signature a été organisé par REUSSITE EMPLOI en Préfecture le 28 juin dernier en présence de Monsieur le Préfet du Doubs, Madame la Présidente de Grand Besançon Métropole et des représentant-e-s des entreprises.

Les entreprises signataires s'étant engagées à accueillir des personnes pour effectuer des périodes d'immersion sont régulièrement sollicitées par les partenaires : plus de 100 périodes d'immersion ont été réalisées en 2022 dans plus de 15 entreprises partenaires. Ces périodes ont permis aux stagiaires de confirmer un projet professionnel et d'engager le cas échéant une procédure de recrutement.

2) Les actions en faveur des entreprises et des demandeurs d'emploi :

Le contexte économique local rend encore plus nécessaire aujourd'hui le déploiement d'actions qui facilitent l'accès à l'emploi, le recrutement par les entreprises, leur recherche de nouvelles compétences.

L'enjeu est donc bien d'associer la recherche d'emploi et les besoins des entreprises présentes ou s'installant sur le territoire.

Il s'agit de lier les actions en direction des publics en recherche d'emploi (accès aux offres, formation préparatoires à l'emploi ...) et les besoins en personnel des entreprises présentes ou s'installant sur son territoire.

Pendant cette démarche de GPECT, les besoins des entreprises sont capitalisés par la structure et transmis systématiquement aux partenaires de l'action (Pôle Emploi, Mission Locale, CAP Emploi...).

Les entreprises signataires du PAQTE mais plus largement l'ensemble des entreprises du territoire sont régulièrement associées aux évènements/actions « Emploi » organisés par la structure ou par d'autres partenaires du service public de l'emploi local ou institutionnels. (Salon Cap Vers l'Emploi ; Salon des Recruteurs ; Petits Déjeuners de l'Emploi ; Stage 3ème ; Action d'immersion en entreprise...).

Parallèlement, les partenaires du Service Public de l'emploi local sont aussi sollicités de manière régulière tout au long de l'action pour la recherche de candidats ou de stagiaires dans l'objectif d'apporter une réponse à la demande souvent urgente des entreprises.

- Une conférence a été organisée le 28 mars 2022 à la CCI Saône Doubs sur le thème de la MARQUE EMPLOYEUR présentée par Stéphanie Schork. 136 partenaires institutionnels, entrepreneuriaux et associatifs ont participé à ce temps de présentation et d'échange.
- **Le 7 juillet 2022** : organisation d'un petit déjeuner entre les structures de l'insertion par l'activité économique et les entreprises signataires du PAQTE et des personnes en insertion

Les enjeux de la rencontre :

- Mieux faire connaître l'insertion par l'activité économique aux entreprises du marché « dit classique »,
- Mettre en évidence les compétences des personnes issues de « l'insertion »,
- Faire découvrir les métiers en tension des entreprises du secteur, pour vos futurs salariés qui vont terminer leur parcours,
- Avoir un temps d'échanges simple et constructif pour mieux appréhender les deux modèles.
- 18 octobre 2022 : Organisation en partenariat avec Grand Besançon Métropole d'une rencontre sous forme d'un World-café pour déterminer des pistes d'action sur 2023 avec des entreprises du PAQTE

Les entreprises présentes ont pu échanger sur leurs attentes et besoins en matière de GPECT :

- L'animation de la Charte PAQTE : liens entre partenaires, création d'un annuaire...
- Les enjeux de la mobilité : covoiturage, navette...
- Le recrutement : valorisation des métiers, stratégie managériale
- Pour faire face aux difficultés de recrutement, il a été organisé avec l'aide des partenaires associatifs, de l'emploi et de l'insertion du secteur, une visite de PLASTIVALOIRE pour appréhender les postes proposés. REUSSITE EMPLOOI s'est rapproché d'un partenaire de Adecco, pour favoriser l'emploi des personnes en recherche d'emploi et n'ayant pas de réseau.

La société GROUPE PLASTIVALOIRE recherchait 10 opérateurs en ponçage de pièces de décoration pour le site de Chalezeule. Les postes à pourvoir étaient en 2*8, journée ou nuit. A ce jour 8 personnes ont débuté avec succès leur mission.

Sur 2023, il est déjà envisagé l'organisation d'une nouvelle conférence à destination des chefs d'entreprise le 21 février à la CCI Saône Doubs.